



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sèvres, le 23 mai 2014

Cerberus et MDH informent Solocal de l'évolution de leur participation au capital de la Société

Cerberus Capital Management L.P. (« Cerberus »), via ses filiales Promontoria Holding 55 B.V. (« Promontoria »), et Mediannuaire Holding SAS (« MDH ») ont informé hier la Société de l'évolution de leur participation dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société actuellement en cours.

MDH est détenue à 74,97 % par Promontoria, elle-même contrôlée par Cerberus, elle-même ultimement contrôlée par Stephen A. Feinberg. Le solde du capital de MDH est détenu par des fonds gérés par Goldman Sachs Merchant Banking Division à hauteur de 15,02 % et par des fonds gérés par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited à hauteur de 10,01 %.

Il est rappelé qu'à l'issue de la distribution à ses associés décidée le 6 mai 2014 :

- MDH détenait 25 980 314 actions Solocal Group, représentant 9,2% du capital et 17% des droits de vote exerçables de Solocal Group, et
- Promontoria détenait 19 478 310 actions, et autant de droits de vote Solocal Group, représentant respectivement 6,9% et 6,4% du capital et des droits de vote exerçables de la Société.

Solocal Group a été informé le 22 mai 2014 que Promontoria avait cédé sur le marché la totalité de ses 19 478 310 actions Solocal Group, que MDH avait cédé sur le marché 17 255 186 de ses droits préférentiels de souscription et qu'elle en détenait encore 8 725 128 dont 7 500 000 qu'elle entendait exercer.

Par ailleurs Promontoria, qui a conservé ses droits préférentiels de souscription, les exercera conformément à ses engagements, seule ou avec d'autres entités affiliées de Cerberus, à hauteur de 25 millions d'euros au moins.

Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa n°14-195 en date du 13 mai 2014, est composé du document de référence de Solocal Group, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, d'une note d'opération, et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Solocal Group, 7 avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex, sur le site de Solocal Group (www.solocalgroup.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Solocal Group attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits aux pages 5 à 11 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

À propos de Solocal Group

Solocal Group, N°1 européen de la communication locale digitale, est le nouveau nom de PagesJaunes Groupe depuis le 5 juin 2013. Le Groupe propose des contenus digitaux, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation locale entre les professionnels et les consommateurs. Il fédère près de 4 500 collaborateurs - dont près de 2 200 conseillers en communication locale en France et en Espagne pour accompagner le développement numérique des entreprises (TPE/PME, Grands Comptes, etc.) - 17 marques fortes et complémentaires (PagesJaunes, Mappy, 123deal, A vendre A louer, Embauche.com, Keltravo, Chronorest, ZoomOn, Solocal Network, ComprendreChoisir, ClicRDV, PJMS, Horyzon Media, Leadformance, QDQ, Editus et Solocal Group) et près de 650 000 annonceurs. En 2013, Solocal Group a réalisé un chiffre d'affaires de près d'1 milliard d'euros dont 63% sur Internet, et se classe ainsi parmi les premiers acteurs européens en termes de revenus publicitaires sur Internet. Solocal Group est cotée sur NYSE Euronext Paris (ticker 'LOCAL'). Les informations disponibles sur Solocal Group sont accessibles sur www.solocalgroup.com.

Contacts

Presse

Delphine Penalva

01 46 23 35 31

dpenalva@solocal.com

Edwige Druon

01 46 23 37 56

edruon@solocal.com

Investisseurs

Elsa Cardarelli

01 46 23 40 92

ecardarelli@solocal.com

Avertissement

Cette annonce et les informations qu'elle contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Solocal Group dans un quelconque pays.

Cette annonce ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières mentionnées dans l'annonce rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des États membres autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Solocal Group d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans l'annonce ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Solocal Group n'envisage pas d'enregistrer ces valeurs mobilières ou de réaliser une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, cette annonce est adressée et destinée uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, cette annonce est adressée uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué ou sur l'annonce. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

La diffusion de cette annonce dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

